

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'UFR DU VENDREDI 3 MAI 2024**1. Adoption du PV du conseil du 8 mars 2024**

29 pour (unanimité)

2. Modifications de maquettes et de MCCC

- Licence Arts du spectacle : 10 pour ; 15 abstentions ; 3 contre
- Toutes les autres formations : 17 pour ; 11 abstentions

3. Motion relative au projet de réforme de la formation initiale des enseignants

29 pour (unanimité)

4. Motion relative au maintien des formations à distance (FOAD/EAD)

28 pour ; 1 abstention

5. Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

23 pour ; 5 abstentions ; 1 contre

6. Composition des conseils de perfectionnement 2023-2024

20 pour ; 9 abstentions

7. Politique d'emploi 2025 des personnels BIATSS

22 pour ; 7 abstentions

Demands de mise au concours :

1. Assistant(e) de direction et gestion financière, BAP J
2. Gestionnaire de scolarité, BAP J

Demands de créations :

1. IGE en développement et déploiement d'applications, BAP E, CIREVE
2. IGE/ASI, responsable administratif en recherche, BAP J (mutualisé pour les laboratoires de l'UFR HSS)
3. IGE en médiation scientifique, BAP F, 50% CIREVE / 50% SUAC
4. IGE en analyse des sources historiques et culturelles, BAP D, CRAHAM

CONSEIL RESTREINT

1. Adoption du PV du conseil d'UFR restreint du 8 mars 2024

16 pour (unanimité)

2. Politique d'emploi 2025 des enseignants et enseignants-chercheurs

- **Vote sur le compromis CERREV / Identité & subjectivité**

- **PU CERREV / MCF Identité & subjectivité : 15 pour**
- PU Identité & subjectivité / MCF CERREV : 2 pour

- **Vote sur deux propositions de classement**

Les postes indiqués en rouge sont susceptibles d'être vacants. Si la mutation n'est pas effective, ils seront retirés du classement définitif.

Classement 1

1. MCF 18^e section, LASLAR
2. MCF 9^e section, LASLAR
3. PU 19^e section, CERREV
4. PU 17^e section, Identité & subjectivité
5. MCF 70^e section, CIRNEF
6. PU 8^e section, CRAHAM
7. MCF 9^e section, LASLAR
8. PU 22^e section, HISTEME
9. MCF 9^e section 50% INSPE / 50% HSS, LASLAR
10. MCF 18^e section, LASLAR
11. MCF 22^e section, HISTEME
12. MCF 18^e section, LASLAR

Vote : 10 pour

Classement 2

1. MCF 18^e section, LASLAR
2. MCF 9^e section, LASLAR
3. PU 19^e section, CERREV
4. PU 17^e section, Identité & subjectivité
5. MCF 70^e section, CIRNEF
6. PU 8^e section, CRAHAM
7. PU 22^e section, HISTEME
8. MCF 9^e section, LASLAR
9. MCF 9^e section 50% INSPE / 50% HSS, LASLAR
10. MCF 18^e section, LASLAR
11. MCF 22^e section, HISTEME
12. MCF 18^e section, LASLAR

6 pour

Y. Calvet, G. de Bruyn

Motion du conseil de l'UFR Humanités & sciences sociales sur le projet de réforme de la formation initiale des enseignants

Adoptée à l'unanimité lors du conseil d'UFR du 3 mai 2024

Le Conseil de l'UFR Humanités & sciences sociales de l'Université de Caen Normandie s'associe aux inquiétudes exprimées par leurs collègues de l'INSPE dans leur motion du 11 avril 2024.

Les annonces, erratiques, sur la réforme de la formation des enseignants des premier et second degrés – la quatrième en quinze ans ! – ne permettent toujours pas d'en organiser concrètement la mise en œuvre dès la rentrée 2024. À ce jour, les principaux intéressés (collègues des INSPE et des universités, étudiants et étudiantes) ne disposent d'aucun texte stable, mais ont déjà toutes les raisons de s'inquiéter.

Pour être efficace, une telle réforme nécessite l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes, et, pour cela, un temps suffisamment long de concertation ainsi qu'une évaluation de la réforme précédente, celle de Jean-Michel Blanquer qui avait fait l'unanimité contre elle. Les universités sont de nouveau sommées de s'adapter à cette réforme, sans moyens supplémentaires et sans véritable réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, ni prise en compte des acquis de la recherche sur ce sujet.

Aussi, le Conseil de l'UFR Humanités & sciences sociales demande 1) le report de la réforme pour permettre consultation et négociation, qui ont fait défaut jusqu'à présent ; 2) le financement précis et complet d'une nouvelle réforme avec des moyens alloués aux établissements ; 3) le respect des personnels enseignants et administratifs des universités qui ont besoin de temps pour élaborer des maquettes de formation cohérentes et pertinentes et refusent de travailler de nouveau dans l'urgence pour une nouvelle réforme vouée à l'échec ; 4) le maintien de la formation des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré dans un cadre universitaire.

Motion du conseil de l'UFR Humanités & sciences sociales pour le maintien des formations à distance (EAD)

Adoptée par 28 voix pour et 1 abstention lors du conseil d'UFR du 3 mai 2024

Les membres du conseil de l'UFR HSS tiennent à exprimer leur attachement aux formations à distance, et à faire état de leur opposition à l'hypothèse de leur fermeture. Ces formations accueillent chaque année un grand nombre d'étudiants (capacité d'accueil de 250 places sur Parcoursup ; 551 étudiants inscrits en licence et master) et rencontrent, auprès du public, un succès ancien qui ne se dément pas : en 2024, sur Parcoursup, 1713 demandes ont été déposées, contre 1559 en 2023. Les taux de réussite ne sont par ailleurs pas négligeables compte tenu des conditions très particulières dans lesquelles travaillent les étudiants inscrits, et certains de nos meilleurs étudiants de licence sont régulièrement issus de la formation à distance. Ces taux, au-delà de la variabilité annuelle, sont d'ailleurs globalement en hausse ces dernières années : à l'issue de la 1^{ère} session de l'année universitaire 2022-2023, ils atteignaient environ 20% en L1, et 50% en L2 et L3.

Ces formations sont utiles, depuis de nombreuses années, à des étudiants qui ne sont pas les mêmes que nos étudiants formés en présentiel et qui présentent des profils particuliers incompatibles avec une formation sur le site universitaire. Il s'agit notamment de mères de famille préparant une insertion professionnelle ou un retour vers l'emploi ; des personnes déjà en emploi, avec les contraintes que cela suppose, qui envisagent une reconversion professionnelle, notamment vers l'enseignement (et pour qui l'obtention d'une vraie licence est donc indispensable) ; des personnes en situation de handicap ou des détenus pour lesquels aucune autre solution n'existerait sans une telle formation à distance. Pour tous ces étudiants et étudiantes, la formation continue, plus lucrative, ne peut pas être une solution. Aucun CPF ne financera d'ailleurs pour quiconque une formation sur trois années. La réponse apportée aujourd'hui à ces besoins particuliers relève de la responsabilité sociale de l'université, dont le rayonnement ne se limite pas à son territoire régional. Nous sommes très attachés à l'exercice de cette responsabilité, dont nous prenons notre part en tant qu'enseignants. Nous tenons en outre à rappeler que, depuis l'élaboration d'un cadrage qualité pour les formations à distance en 2019, et plus encore avec la crise sanitaire qui a suivi et nous a obligés à adapter pour tous nos pratiques d'enseignement, la formation à distance que nous proposons est nettement montée en gamme ces quatre dernières années, avec l'aide du CEMU.

Compte tenu de tous ces éléments, nous ne comprendrions pas que l'hypothèse d'une suppression de cette formation, utile à de nombreux étudiants et étudiantes, reste envisagée.